



CLUB GYMNIQUE D'ERMONT
Président : Luc FORTIER
20, rue du Plessis
95120 ERMONT
☎ 01 34 15 71 36
contact@ermontgym.com



WWW.ERMONTGYM.COM

Secrétaire : Isabelle MOUSSOURS
14 rue Rouget de l'Isle
95390 St Prix
☎ 06 16 17 66 24
✉ isabelle.moussours@orange.fr

Chers adhérents, chères adhérentes,

La prochaine Assemblée Générale de notre association se réunira le :

VENDREDI 22 Mars 2013 à partir 20 h 30

Au Complexe Gaston Rebuffat, 1 Allée Jean De Florette 95120 ERMONT.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Présentation du rapport moral
- 2° Présentation du rapport technique
- 3° Présentation du rapport financier saison 2011-2012.
- 4° Adoption du budget saison 2012-2013
- 5° Tarifs cotisation 2013-2014
- 6° Questions diverses

Si vous souhaitez aborder d'autres questions, vous pouvez, également, les formuler par lettre ordinaire ou par mail adressé à la secrétaire (isabelle.moussours@orange.fr) une semaine avant la date de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer que si le quorum est atteint, cela conformément à l'article 14 de nos statuts.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance qu'il y a à assister en personne à cette Assemblée indispensable.

Pour le cas où vous ne pourriez pas participer à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter.

A cet effet, un formulaire de pouvoir est joint à la présente et devra être remis lors de l'Assemblée Générale. (Attention, nous insistons sur le fait que même si les pouvoirs sont remis, si le nombre de participants est insuffisant, l'Assemblée Générale ne pourra pas se tenir)

Nous comptons sur votre présence à tous.

Nous vous prions d'agréer, Chers adhérents, chères adhérentes, nos meilleures salutations sportives.

Le Président
Luc FORTIER

CLUB GYMNIQUE ERMONT
Siège social : Hôtel de Ville, 100, rue Louis Savoie
95120 ERMONT

N° SIRET : 317 273 712 00016

CODE APE : 9312Z

Association loi 1901 : parution au journal officiel en date du 30-12-1970

Agrément Jeunesse et Sports n° 95 S 60